

Rte de Lausanne 2 Case Postale 112 1096 **Cully**

T 021 821 04 14 F 021 821 04 00 greffe@b-e-l.ch www.b-e-l.ch

PREAVIS N° 10/2022

Remplacement d'une conduite d'eau sous pression au chemin des Auges

et

Assainissement des eaux pluviales

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :
lundi 30 mai 2022, 19h30
Combles de la Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule et contexte local

L'objet du présent préavis concerne le remplacement d'une conduite existante d'eau sous pression ainsi que la correction des collecteurs d'eaux claires au chemin des Auges.

Le remplacement de la conduite d'eau est principalement dû au fait qu'il s'agit d'une conduite en mauvais état qui a provoqué plus d'une dizaine de fuites depuis ces dernières années. En 2020, suite à une énième fuite, notre fontainier a constaté également la présence de multiples trous. Ce préavis s'inscrit donc dans les travaux d'entretien des quelques 54 kilomètres de conduites d'eau sous pression de notre réseau.

En fonction des évènements météorologiques plus ou moins violents, la route des Auges, entre les immeubles n° 2 et 13, est régulièrement inondée et provoque des ruissellements importants d'eau pluviale générés par le bassin versant naturel, en aval de la route chez les riverains. De ce fait, nous profitons du remplacement de la conduite d'eau sous pression pour améliorer l'écoulement en surface des eaux météoriques, leur interception et acheminement.

2. Aspects techniques, conduite d'eau sous pression

Le plan de repérage de la conduite actuelle date de 1948; il annule et remplace l'ancien plan de 1942. Dès lors, on peut supposer que cette conduite est âgée d'environ 75 ans. Elle est composée d'une partie en fonte de 100 millimètres et d'un autre tronçon de tuyau en acier asphalté et juté avec joints soudés d'un diamètre de 125 millimètres.

Cette honorable conduite sera remplacée par un tuyau en PE d'un diamètre intérieur de 147.2 millimètres sur une longueur totale de 785 mètres. Le tronçon concerné se situe entre la laiterie de Praz-Perey et le lieu-dit Les Auges, juste avant la montée dans la forêt qui mène à la route de la Tour de Gourze.

Ces travaux sont conformes à notre PDDE et au plan des investissements ; ils renforcent également la liaison entre le réservoir de Gourze et celui des Crêts.

3. Aspects techniques, collecteurs d'eaux claires

Lors de forts évènements pluviométriques, et particulièrement lors du mois de juillet 2020, le bassin versant naturel, saturé en eaux pluviales, a généré des ruissellements de surface importants.

Ils ont abouti sur le chemin des Auges et ont été en partie captés et acheminés par les ouvrages souterrains (grilles et collecteurs) ainsi que par les écoulements en surface, sur la chaussée puis à travers les champs, jusqu'au ruisseau. Le revêtement de surface en graviers du chemin d'accès à une habitation a été entièrement « lavé » de ses matériaux.

Il s'agit donc, par ce préavis, de procéder à l'amélioration de deux prises d'eau et de la mise sous tuyau du cours d'eau, mais également d'assainir sectoriellement la coulisse enterrée du ruisseau, ainsi que le collecteur des eaux de chaussée.

4. Séance d'information et gestion de la circulation

La contrainte principale pour les riverains sera d'accéder à leur domicile, puisque le chemin des Auges est large d'environ 3,5 mètres et que les travaux occuperont toute la largeur du chemin. La circulation devra ainsi être déviée.

En fonction des étapes de travail, la circulation sera déviée par la route de la Tour de Gourze, via la route de Puidoux et vice et versa. Ce détour représente quelques 3 à 4 kilomètres supplémentaires. Avant le début des travaux, une séance d'information aux riverains sera organisée.

Une fois les travaux souterrains terminés, la route sera réfectionnée sur toute sa largeur et sur tout le tronçon concerné par le présent préavis. Sur le plan de la signalisation mais aussi pour répondre à la demande citoyenne, une zone 30 sera créée pour traverser le hameau des Auges. Ces derniers éléments feront partie d'un prochain préavis.

5. Aspects financiers

| 1. | Travaux de génie civil conduite d'eau | CHF | 240'000.00 |
|----|--|-----|------------|
| 2. | Travaux d'appareillage | CHF | 138'000.00 |
| 3. | Travaux de canalisation eaux claires | CHF | 62'500.00 |
| 4. | Honoraires prestations ingénieurs | CHF | 60'000.00 |
| 5. | Frais géomètres, inscription servitudes | CHF | 5'000.00 |
| 6. | Frais de mise à terre (estimation) | CHF | 10'000.00 |
| 7. | Frais adaptation pour Lorno | CHF | 1'800.00 |
| 8. | Divers et imprévus 10% (points 1, 2, 3), arrondi | CHF | 44'700.00 |
| | | | |

Montant total du préavis

Une subvention de 5 % est allouée par l'ECA pour le remplacement de conduites qui alimentent des bornes hydrantes. Le montant subventionnable ne tient pas compte du transfert de prises privées. Le montant de l'allocation peut être estimé à CHF 21'000.

CHF 562'000.00

6. Sorties des liquidités

3ème et 4ème trimestres 2022 et 1er trimestre 2023.

7. Planifications des travaux

Dès le 20 août 2022, 4 mois environ.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis n° 10/2022 de la Municipalité du 9 mai 2022 ;

ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable au chemin des Auges ;
- 2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 562'000.- hors taxes ;
- de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
- 4. d'amortir l'investissement relatif à l'eau par la subvention de l'ECA de CHF 21'000.- et le solde de CHF 449'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 15'000.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2023 ;
- 5. d'amortir l'investissement relatif à l'assainissement de CHF 92'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 3'100.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic La secrétaire

Jean-Pierre Haenni Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 9 mai 2022

Annexe : plan de situation

Délégué de la Municipalité : M. Jean Christophe Schwaab

PREAVIS N° 10/2022 - Remplacement d'une conduite d'eau sous pression au chemin des Auges et assainissement des eaux pluviales – situation

